



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 10 mars 2022

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu le préavis municipal No 4/2022 du 17 janvier 2022 relatif à une demande de crédit de CHF 149'080.00 pour l'étude, jusqu'aux plans d'exécution, de la rénovation et du changement d'affectation des bâtiments communaux de la Maison de Commune et de l'Ancienne Laiterie
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 149'080.- pour l'étude, jusqu'aux plans d'exécution, de la rénovation et du changement d'affectation des bâtiments communaux de la Maison de Commune et de l'Ancienne Laiterie ;
- de financer : CHF 90'000.- par le montant reçu de l'ECA en 2020 et porté en réserve sur un compte transitoire ; CHF 59'080.- par la trésorerie courante ;
- d'amortir CHF 59'080.- par un prélèvement sur le compte de réserves pour investissements futurs n°9282.3 ;
- de porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation.

Ainsi délibéré en séance du 10 mars 2022.

La Présidente

Marielle Bartolucci



La Secrétaire

Antonina Monnier